PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE

ÉLECTIONS MUNICIPALES : 2 NOVEMBRE 2025

SE PRÉSENTER COMME CANDIDAT OU CANDIDATE

Le dimanche 2 novembre 2025, il se tiendra au Québec des élections afin d'élire de nouveaux conseils municipaux.

À Lac-Édouard, ce sont les postes de maire ou mairesse et de six conseillers ou conseillères qui sont à combler. Les postes de conseillers ou conseillères correspondent à des sièges : numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent donc l'associer à un siège.

Conditions d'éligibilité pour être candidate ou candidat

Pour être éligible, une personne :

- doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité, en satisfaisant aux critères suivants en date du scrutin :
    - avoir 18 ans ou plus,
    - être de citoyenneté canadienne,
    - ne pas être frappée d'une incapacité de voter;
    - ne pas avoir été reconnue coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse,
    - être dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
    - être domiciliée ou domicilié sur le territoire de la municipalité et au Québec depuis au moins six mois, soit depuis le 2 mai 2025 au plus tard,
    - être, la ou le propriétaire d'un immeuble ou l'occupante ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis **au moins 45 jours, soit depuis le 18 septembre 2025 au plus tard** (par exemple, être propriétaire d'un chalet);
- doit résider sur le territoire de la municipalité au moment du dépôt de sa candidature;
- ne doit pas être dans une situation d'inéligibilité.

Il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez aux conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil de votre municipalité.

Période de mise en candidature

Vous devez remettre une déclaration de candidature dûment remplie à la présidente ou au président d'élection de votre municipalité **entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025, au plus tard à 16 h 30.**

Déclaration de candidature

Une fois votre décision prise, vous devrez vous procurer une déclaration de candidature, un document officiel disponible au bureau de la présidente ou du président d'élection de votre municipalité, soit au bureau du directeur général et président d'élection, au 195, rue Principale, Lac-Édouard. Ce document sert à :

- établir votre identité en tant que candidate ou candidat;
- préciser le poste électif pour lequel vous vous présentez;
- présenter le nombre de signatures d'appui requises à votre candidature en vertu de la loi.

Signatures d'appui

Les signatures, qui proviennent des électrices et électeurs de la municipalité, ne peuvent être recueillies que par la personne qui soumet sa candidature ou par une personne désignée à cette fin sur la déclaration de candidature. Le nombre minimal de signatures d'électrices et d'électeurs appuyant votre candidature varie selon le poste électif et la taille de votre municipalité.

Comme Lac-Édouard est une municipalité de moins de 5 000 habitants, **le nombre minimal de signatures requises est de cinq (5) signatures**.

_____

Pierre Arseneault
Directeur d'élection
Directeur général, greffier-trésorier
info@lacedouard.ca
819 653-2238, 102